Service Public Fédéral Mobilité et Transports DIRECTION INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT Monsieur H. DE SMEDT-JANS Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15 1000 BRUXELLES

V/Réf:/

N/Réf.: AVL/cc/BXL-3.14 - 7.7/s.416

Annexe:

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Grand-Place. Projet de mise en lumière et d'animation sonore de la place. Avis préalable à l'introduction de la demande de permis unique

L'examen de ce dossier fait suite à une réunion qui a eu lieu le 7 juin 2007 dans les locaux de la CRMS à la demande de Beliris. Les auteurs de projets ont été désignés par voie de concours et ce sont les options qu'ils ont privilégiées à ce stade-ci de l'étude qui ont été exposées aux représentants de la CRMS et de la DMS pour recueillir leurs remarques dès le stade de l'esquisse. Les remarques de la Vill de Bruxelles ont également déjà été recueillies. Ces options sont illustrées dans une série de simulations virtuelles. Des interventions sont prévues au niveau de la lumière (éclairage urbain et éclairage scénographique) et du son.

De manière générale, ces orientations semblent heureuses. Elles ont été examinée par la CRMS en sa séance du 8 août 2007 et appellent, de sa part, quelques remarques susceptibles de guider les études ultérieures.

1. Eclairage urbain.

Le niveau d'éclairage actuel est considéré comme suffisant. Il serait amélioré par l'introduction de nouvelles optiques. Les lampes seraient blanches (CDO-ET). Le type de luminaires resterait inchangé et sera systématisé sur les 7 rues adjacentes à la Grand-Place pour renforcer la cohérence de l'ensemble, ce qui est à encourager.

2. Eclairage scénographique (avec variations d'intensités et de couleurs).

Il concerne la partie des façades située au-dessus de l'éclairage urbain. Deux éclairages complémentaires sont envisagés :

- Eclairage des intérieurs des 1ers et, plus ponctuellement, des 2^e niveaux pour tenter de donner une impression de vie, y compris pour la Maison du Roi et l'Hôtel de Ville.
- Mise en valeur des pignons par un éclairage particulier.

Ces options semblent opportunes. Toutefois, les simulations présentées font apparaître un bandeau obscur entre les pignons (lumière blanche) et les niveaux éclairés par l'intérieur (lumière jaune). La Commission recommande de réduire le plus possible cet hiatus : des réponses adéquates peuvent être apportées par une gestion appropriée de l'éclairage des niveaux occupés.

Concernant ces derniers, des questions concrètes de faisabilité se posent : comment obtenir des différents propriétaires et/ou occupants qu'ils se conforment aux objectifs annoncés ?, qui prendra en charge le coût supplémentaire des éclairages privés ?, n'y a-t-il pas d'inconvénient à maintenir un éclairage dans certains locaux, notamment de Hôtel de Ville et de la Maison du Roi, qui renferment des œuvres d'art qui souffrent de la lumière (tapisseries, gravures, tableaux anciens, ...). Faute de réponses réalistes et satisfaisantes, il y aurait un risque de compromettre le parti du projet ou, à terme, de voir la réalisation souffrir de dysfonctionnements ou de négligences.

Le matériel utilisé (réglettes LED'S) serait extrêmement discret. Forts de l'expérience récente à l'Hôtel de Ville de Liège, les auteurs de projet donnent des garanties de réversibilité totale en ce qui concerne leur fixation par adhésion avec mousse acrylique (leur enlèvement ne laisse pas de trace). La Commission préconise une étude détaillée de cet aspect des choses et la réalisation d'un test in situ. Elle suggère également de synchroniser les travaux d'éclairage avec la restauration des immeubles 8 à 12 Grand-Place qui va débuter prochainement.

3. Animations sonores

Le projet est encore dans une phase exploratoire. Plusieurs animations sonores sont prévues, en complément ou non de l'éclairage :

- Evénement sonore quotidien. Un mécanisme d'horlogerie et des cloches ont été découverts dans la tour de l'hôtel de Ville. On procède à leur examen dans l'espoir de pouvoir rétablir un carillon. A midi, une brève séquence musicale en relation avec les « musiciens » faisant partie de l'iconographie des pignons, pourrait succéder au carillon ;
- Evénement sonore et lumineux quotidien : composé autour de la figure du Phénix ;
- Spectacle « son et lumière ». A la tombée de la nuit, un événement lumineux (composé autour du Phénix) pourrait être accompagné de musique. Ceci exige évidemment la mise en place de hauts parleurs ;
- Son et lumière « saisonnier ». Il existe un dispositif de son et lumière qui a été remplacé il y a peu et qui serait conservé.

La Commission préconise de poursuivre les recherches sur la remise en valeur du carillon en complément ou non d'événements lumineux, tout en veillant à ne pas multiplier exagérément les événements quotidiens. Elle suggère aussi de concevoir le système d'éclairage et de sonorisation de manière globale et non pas de développer deux systèmes différents qui se superposeraient (l'ancien son et lumière « saisonnier » et le nouveau, quotidien). Ces systèmes feraient parfois

double emploi et multiplieraient l'équipement technique fixé aux façades. Un des objectifs de la présente étude doit être de réduire au maximum à la fois les nouveaux dispositifs et ceux qui existent à l'heure actuelle, dont l'encombrement et les câblages sont extrêmement perturbants. La miniaturisation des sources lumineuses et sonores ayant très fortement évolué, il serait souhaitable que l'équipement de la Grand-Place soit conçu de manière unitaire et globale. Ceci constituerait une garantie tant du point de vue de la lisibilité que de la conservation des façades protégées. La Commission, qui a compris que le cahier des charges du concours ne comprenait pas cette éventualité, demande au SPFMT que cet effort supplémentaire soit consenti pour un lieu aussi précieux, inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Conclusion: La Commission souscrit aux options qui fondent le projet et félicite le maître de l'ouvrage ainsi que les auteurs de projet pour la qualité de leur approche. Elle souligne toutefois que les aspects techniques et esthétiques du matériel joueront un rôle déterminant dans le succès de l'entreprise. Elle attire aussi particulièrement l'attention sur la gestion complexe du dispositif proposé. Dès lors, elle préconise que des réunions de travail soient organisées régulièrement entre les différentes parties intéressées et que l'on procède, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, à des simulations et des tests pour vérifier la pertinence des solutions apportées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire J. DEGRYSE Président

Copie à : - A.PLA, Agence Paysage Lumière et Architecture, Mme Isabelle Corten, Avenue Brugmann,

571 – 1180 Bruxelles

A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans